



Formulaire lié à la détention de porcs

pour le site : FR

A retourner à l'EDE
4, avenue de l'Europe Unie
07000 PRIVAS



MOTIF de la déclaration (Cochez la case correspondante) :

	Création	Fusion	Scission	Reprise	Modification	Cessation
Exploitation :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Site :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION

N° EDE d'exploitation : FR

à renseigner si vous avez déjà une exploitation agricole sinon à remplir par l'EDE.

Si les bâtiments de votre exploitation sont distants de plus de 5 km, veuillez demander un numéro d'exploitation supplémentaire.

N° SIRET :

Adresse de l'exploitation :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Commune :

Autres activités d'élevage déjà enregistrées à l'EDE pour cette exploitation :

Bovine Ovine Caprine Porcine Volaille Autre : _____

En cas de fusion d'exploitations : N° des exploitations concernées : _____

Rappeler les indicatifs de marquage associés issus de la fusion : _____

2. INFORMATIONS RELATIVES AU DETENTEUR (Personne s'occupant des animaux)

(Merci de renseigner une adresse postale à laquelle nous pouvons envoyer des courriers)

N° de détenteur : FR

Nom et prénom du détenteur ou raison sociale du détenteur de l'exploitation :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Commune :

Vous êtes le nouveau détenteur d'un site porcin déjà connu à l'EDE :

Nom et tél. du détenteur précédent : _____

N° d'exploitation du détenteur précédent : _____

Cadre réservé pour la gestion :

Dernière DA du :

Document enregistré le :	sur BDNI	sur BDPORC	sur SIGAL
--------------------------	----------	------------	-----------

3. INFORMATIONS RELATIVES AU SITE D'ELEVAGE (Lieu de détention des animaux)

Indicatif de marquage du site : FR

à renseigner si reprise d'un site avec un IDM sinon à remplir par l'EDE
Si les bâtiments porcs de votre exploitation sont distants de plus de 500 m, veuillez demander un indicatif de marquage supplémentaire.

Adresse du site :

(merci de renseigner l'adresse le plus précisément possible, même si votre site n'a pas de boîte aux lettres) :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Commune :

En cas de fusion de site : joindre l'autorisation de la DDCSPP avec les Indicatifs De Marquage et les numéros d'exploitation des sites fusionnés.

Le site est repris par un autre détenteur (ex : location) :

Nom du nouveau détenteur ou du propriétaire du site :

Téléphone du nouveau détenteur ou du propriétaire du site :

Activité du site :

- Site en activité (Présence de porcins même pour consommation personnelle ou pour agrément)
- Site en cessation d'activité définitive depuis le :
(Plus aucun porc n'est présent dans le site mentionné même pour consommation personnelle ou pour agrément)
- Site en arrêt temporaire depuis le :
(Bâtiment vide pour l'instant)

SIGNATURE

Je soussigné,, certifie exactes les informations fournies ci-dessus et m'engage à signaler les éventuelles modifications à l'EDE.

Déclaration faite le :

Signature du détenteur :

« La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire ».

4. INTERVENANTS SUR LE SITE D'ELEVAGE

Responsable(s) de l'atelier porc sur le site :

➔ Responsable à contacter en priorité

Nom, prénom :

Téléphone : Fax : Mobile :

E-mail :

➔ Autre responsable du site (le cas échéant)

Nom, prénom :

Téléphone : Fax : Mobile :

E-mail :

Vétérinaires :

	Nom du vétérinaire	Code Postal	Commune
sanitaire			
suitant l'élevage			

Groupement :

Je ne suis pas adhérent d'un groupement.

Je travaille à façon pour un propriétaire adhérent au groupement :

J'adhère à un groupement :

Adhérent depuis le :

Localisation géographique du site :

Joindre la carte de localisation (**obligatoire** pour tous : éleveurs ou particuliers) avec le site entouré distinctement (carte PAC année précédente, plan cadastral ou toute autre carte où l'on peut distinguer le bâtiment ou les parcelles pour le plein air)



5. TYPE DE PORCINS

 Porcs

 Sangliers catégorie A
(repeuplement)

 Sangliers catégorie B
(Boucherie, autre)

6. TYPE DE PRODUCTION ET TYPE D'ELEVAGE DU SITE

Type de production (un seul choix possible) :

- Production de rente (animaux commercialisés)
- Production familiale (consommation personnelle)
- Sélection
- Multiplication

 Centre Insémination

 Hors animaux de rente (non consommés)

 Autre : _____

Type d'élevage (un seul choix possible) :

- Naisseur (vente au sevrage)
- Naisseur – Post-sevreur (vente à 25 kg)
- Engraisreur
- Naisseur – Engraisreur
- Post-sevreur – Engraisreur
- Post-sevreur

 Quarantaine
 Centre de collecte

- Porcs d'agrément (animal de compagnie)
- Porcs d'exposition (parc, refuge, zoo ...)
- Laboratoire / Recherche

 Autre : _____

7. NOMBRE DE PLACES DU SITE

Veillez renseigner le nombre de places **déclarées en préfecture, enregistrées ou autorisées par arrêté préfectoral**. Pour les sites inférieurs à 50 animaux équivalents, renseigner les effectifs maximum présents.

Nombre de places de reproducteurs ⁽¹⁾ :

Nombre de places en post-sevrage ⁽²⁾ :

Nombre de places en engraissement ⁽³⁾ :

⁽¹⁾ Nombre de places reproducteurs autorisées = Truies autorisées + Verrats autorisés / Femelles + Mâles reproducteurs pour les sangliers

⁽²⁾ Porcelets de moins de 30 kg

⁽³⁾ Animaux de plus de 30 kg non destinés à la reproduction / Marcassins et jeunes pour les sangliers

8. MODE D'ELEVAGE

 Tous les ateliers de mon site sont en bâtiment.

 Les ateliers suivants sont en plein air (avec parcours extérieur et/ou courette pour tout ou partie de l'atelier) :

- Naissage < 4semaines
- Naissage ≥ 4semaines ⁽⁴⁾
- Truies gestantes
- Post-Sevrage ⁽⁵⁾
- Engraissement

⁽⁴⁾ Les porcelets ont eu un accès à un parcours extérieur dans l'atelier de naissage après l'âge de 4 semaines (sevrage à plus de 4 semaines)

⁽⁵⁾ Post-sevrage : tout élevage regroupant des porcelets pendant une période supérieure à 10 jours avant de les transférer en engraissement

SIGNATURE

Je soussigné,, certifie exactes les informations fournies ci-dessus et m'engage à signaler les éventuelles modifications à BDPORC.

Déclaration faite le :

Signature du détenteur :

« La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire ».